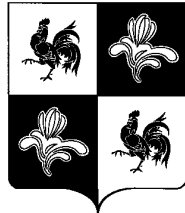


**Parlement francophone bruxellois**  
(Assemblée de la Commission communautaire française)



8 novembre 2010

---

SESSION ORDINAIRE 2010-2011

---

**BUDGET DES RECETTES ET DES DEPENSES**  
**de la Commission communautaire française**  
**pour l'année budgétaire 2011**

**EXPOSE GENERAL**

**CORRIGENDUM (1)**

---

(1) Le présent document annule et remplace la 8<sup>ème</sup> partie du document 31 (2010-2011) n° 6.



## 8<sup>ème</sup> PARTIE : ENDETTEMENT DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

La dette de la Commission communautaire française est composée de trois volets : la dette directe (héritage de la Commission française de la Culture et de la province de Brabant ainsi que la Rue des Palais), la dette indirecte (résultant d'anciennes obligations de la Communauté) et l'emprunt de soudure.

### 1. La dette directe de la Commission communautaire française

#### a) Rue des Palais

Annuités dues suite à l'achat du bâtiment abritant les services de l'administration centrale (Rue des Palais 42). Le remboursement se fait à annuité constante de 1.697.500 EUR pendant 25 ans (—> 15 décembre 2026).

	31-déc-10	31-déc-11	31-déc-12	31-déc-13	31-déc-14	31-déc-15
Amortissements	- 675,0	- 713	- 747	- 797	- 840	- 885
Montant	17.665,5	16.952,5	16.205,5	15.408,5	14.568,5	13.683,1

### 2. La dette indirecte de la Commission communautaire française

#### Emprunts relatifs aux infrastructures sociales

Il s'agit des emprunts contractés par les administrations locales au profit des crèches.

Au 31 décembre 2010, la dette s'élèvera à 495.713,00 EUR. Au 31 décembre 2011, la dette s'élèvera à 417.777,81 EUR. La dette sera totalement éteinte en 2017.

L'évolution du solde restant dû jusque 2017 est reprise dans le tableau suivant :

	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
Amortissement	- 74,4	- 77,9	- 73,6	- 77,2	- 80,4	- 84,4
Solde	495,7	417,8	344,1	266,9	186,4	101,9

Les montants d'intérêts sont estimés à 26.265,92 EUR pour 2010 et pour 2011 à 22.693,00 EUR. Ces montants seront encore modifiés car certains emprunts ont une date de révision de taux en 2010. Contrairement à ce qui se passe habituellement, la diminution ou l'augmentation du niveau des taux d'intérêts ne devrait pas avoir d'influence sur le montant des amortissements en capital. Ceux-ci resteraient constants afin de faciliter la gestion budgétaire au niveau des communes.

Vu la courbe des taux actuels et compte tenu de l'indemnité à payer à Dexia (6 mois d'intérêts sur le solde restant dû), aucun remboursement anticipé ne doit être envisagé.

### 3. Evolution des dettes directes et indirectes

Le tableau suivant donne l'évolution du solde des différentes dettes directes et indirectes de la Commission communautaire française, au 31 décembre des années 2010 à 2013.

DETTES	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Infr. Sociales	495,7	417,8	344,1	266,9	186,4	101,9
Rue des Palais	17.665,5	16.952,5	16.205,5	15.408,5	14.568,5	13.683,1
<b>TOTAL</b>	<b>18.161,2</b>	<b>17.370,3</b>	<b>16.549,6</b>	<b>15.675,4</b>	<b>14.754,9</b>	<b>13.785,00</b>

En 2015, le montant total des dettes directes et indirectes de la Commission communautaire française sera de 13.785 milliers d'EUR.

#### 4. Emprunt de soudure

L'emprunt de soudure soit 247.893.524,77 EUR pour la partie relative à la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois sur un total de plus de 991.574.099,10 EUR a été prélevé en 6 tranches de 1993 à 1998.

Tranche 1993 :	73.128.599,81 EUR
Tranche 1994 :	58.007.084,80 EUR
Tranche 1995 :	51.735.378,62 EUR
Tranche 1996 :	33.728.392,98 EUR
Tranche 1997 :	18.424.686,23 EUR
Tranche 1998 :	12.869.392,34 EUR

---

**Total :** **247.893.524,77 EUR**

La société publique d'administration des bâtiments scolaires (SPABSB), grâce aux dotations de la COCOF, a déjà remboursé au 31 décembre 2009 : 67.303.092,70 EUR.

Nous allons examiner tranche par tranche le détail de ces emprunts au 31 décembre 2009 et s'intéresser plus particulièrement à la part de la SPABSB. Les emprunts existants au 31 décembre 2009 sont repris en encadrés.

##### Tranche 1993

La tranche 1993 de l'emprunt de soudure s'élève pour l'ensemble des sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (1 pour la Région bruxelloise et 5 pour la Région wallonne) à 296.232.762,10 EUR empruntés pour une durée de 8 ans (du 19 novembre 1993 au 19 novembre 2001) auprès de deux banques :

- 148.736.114,86 EUR empruntés auprès du Crédit Communal de Belgique (CCB)
- 147.496.647,24 EUR empruntés auprès de la CGER

L'emprunt conclu auprès du CCB est subdivisé en trois tranches de 49.578.704,95 EUR chacune empruntées à taux flottant au taux Bibor 3 mois + 0,15 %, Bibor 3 mois + 0,20 % et Bibor 3 mois + 0,25 %.

L'emprunt conclu avec la CGER est également à taux flottant au taux Bibor 6 mois + 0,10 %.

La part de la SPABSB s'élève à 73.128.589,81 EUR réparti comme suit :

- 37.184.028,72 EUR auprès du CCB (12.394.676,24 EUR dans chacune des tranches)
- 35.944.561,09 EUR auprès de la CGER

La part de la SPABSB dans l'emprunt de 148.736.114,86 EUR auprès du CCB a fait l'objet d'un remboursement anticipé pour le montant total de 37.184.028,72 EUR aux dates suivantes :

21.11.1994 :	4.957.870,50 EUR
19.05.1995 :	17.352.546,73 EUR
19.02.1996 :	12.394.676,24 EUR
19.11.1997 :	2.478.935,25 EUR

---

**Total :** **37.184.028,72 EUR**

L'emprunt conclu avec le CCB est donc désormais entièrement remboursé. Les 5 sociétés wallonnes ont remboursés leur part, soit 111.552.086,15 EUR, en date du 19 novembre 1997 à l'aide d'un emprunt de refinancement.

L'emprunt conclu avec la CGER (basé sur le Bibor 6 mois augmenté d'une marge de 0,10 %) a fait l'objet d'un swap d'intérêts à concurrence de 123.946.762,39 EUR (dont 30.986.690,60 EUR représente la part de la SPABSB).

En réalité, 5 swaps d'intérêts de 24.789.352,48 EUR chacun ont été conclu avec le Crédit Suisse, Crédit Lyonnais Belgium, CGER, BBL et Kredietbank.

Par ces 5 swaps d'intérêts, les SPABSB se sont engagées à payer un taux fixe de 6,94 % du 19 novembre 1993 au 19 novembre 2001 en échange d'un taux variable Bibor 6 mois.

Cet emprunt a fait l'objet d'un remboursement anticipé de 4.957.870,50 EUR le 19 novembre 1997. Le solde, soit 30.986.690,60 EUR, a été remboursé et réemprunté auprès de la même banque pour une durée de 5 ans à partir du 19 novembre 1997 au taux Bibor 6 mois flat (sans marge). Le Bibor a maintenant été remplacé par l'Euribor adapté afin de tenir compte de la base de calcul des intérêts (365 jours vs 360 jours).

Le taux fixe ainsi obtenu via les swaps de taux d'intérêts s'élevait à 6,94 % jusqu'au 19 novembre 2001.

La part de la SPABSB dans la tranche 1993 de l'emprunt de soudure est venue à échéance le 19 novembre 2002. Afin de bénéficier d'opportunités sur la courbe des taux, la part SPABSB dans la tranche 1993 a été réempruntée sous la forme de 2 *straight loans* (emprunt à terme fixe).

Ces emprunts à terme fixe ont finalement été refinancés sur bon d'une nouvelle consultation de marché réalisée fin 2004 et dont le détail sera examiné au point 4.1.

#### *Tranche 1994*

La tranche 1994 de l'emprunt de soudure s'élève à 235.746.742,06 EUR dont 58.007.084,80 EUR représentent la part de la SPABSB.

La tranche 1994 de l'emprunt de soudure a été levée sous la forme d'une avance à terme fixe jusqu'au 29 mai 1995, date à laquelle elle a fait l'objet d'une consolidation.

La première échéance d'intérêt, le 30 novembre 1994, a fait l'objet d'un refinancement qui n'a pas été incluse dans le montant consolidé au 29.05.1995. Ce montant de 515.011,54 EUR a fait l'objet d'un remboursement le 29 novembre 1995.

La consolidation de la tranche 1994 a été réalisée auprès de trois banques différentes :

- 161.378.684,63 EUR empruntés pour une durée de 10 ans (30 mai 2005) auprès du CCB à taux fixe, OLO 5 ans + 0,15 % (6,70 % révision quinquennale)

- 49.578.704,95 EUR empruntés pour une durée de 5 ans (29 mai 2000) auprès de la BACOB à taux fixe, OLO 5 ans + 0,125 % (6,872 %)
- 24.789.352,48 EUR empruntés pour une durée de 9 ans (31 mai 2004) auprès de SNCI à taux fixe, OLO 3 ans + 0,125 % (6,325 % révision triennale).

La part de la SPABSB est respectivement de 39.515.070,44 EUR auprès de la CCB; 12.394.676,24 EUR auprès de la BACOB et de 6.197.338,12 EUR auprès de la SNCI.

L'emprunt de 39.515.070,44 EUR empruntés pour une durée de 10 ans (30 mai 2005) auprès du CCB à taux fixe, OLO 5 ans + 0,15 % (5,58 % révision quinquennale) est arrivé à échéance le 30 mai 2005 et a été refinancé sur la base d'une nouvelle consultation réalisée fin 2004 et dont le détail sera examiné au point 4.1.

L'emprunt de 12.394.676,24 EUR auprès de la BACOB qui arrivait à échéance le 29 mai 2000 a été refinancé auprès de la banque Dexia (anciennement Crédit Communale de Belgique).

Cette opération a pris la forme d'un emprunt à 5 ans à taux fixe échéant le 30 mai 2005 avec un taux de référence d'IRS 5 ans + 0,03 % (5,68 %). Cet emprunt est arrivé à échéance le 30 mai 2005 et a été refinancé sur la base d'une nouvelle consultation de marché réalisée fin 2004 et dont le détail sera examiné au point 4.1.

L'emprunt de 6.197.338,12 EUR auprès de la SNCI a fait l'objet d'un remboursement anticipé en date du 29 mai 1998.

#### *Tranche 1995*

La tranche 1995 de l'emprunt de soudure s'élève 210.659.917,52 EUR empruntés auprès du Crédit Communal de Belgique de la manière suivante :

- 61.923.802,49 EUR pour une durée de 5 ans (29 septembre 2000) à taux variable, Bibor 3 mois + 0,125 %
- 74.368.057,43 EUR pour une durée de 3 ans (29 septembre 1998) à taux fixe, OLO + 0,15 % (5,18 %)
- 74.368.057,43 EUR pour une durée de 5 ans (29 septembre 2000) à taux fixe, OLO + 0,15 % (6,15 %)

La part de la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois s'élève à 51.735.378,62 EUR répartis comme suit : 26.946.026,14 EUR à taux variable et deux fois 12.394.676,24 EUR à taux fixe à 3 et 5 ans.

L'emprunt à taux variable a fait l'objet d'un remboursement anticipé et a été réemprunté auprès de la même banque à concurrence de 13.708.511,92 EUR à Bibor 1 an flat (sans marge) à partir du 29 décembre 1997.

Un deuxième remboursement anticipé de 2.007.937,55 EUR a été réalisé le 29 décembre 1998.

Le 30 décembre 2002 un remboursement de 3.718.403,60 EUR a été réalisé et le solde s'élève actuellement à 7.982.171,37 EUR. A cette même date l'emprunt a fait l'objet d'un refinancement à court terme jusqu'au 20 janvier 2003. Cet emprunt fait désormais partie de la dette à taux flottant de la SPABSB dont la gestion sera examiné au point 4.2

L'emprunt de 12.394.676,24 EUR qui arrivait à échéance le 29 septembre 1998 a été refinancé auprès de la CGER pour une durée de 10 ans au taux de 5,0178 % (OLO 10 Y + 0,09 % plus un différentiel d'intérêt dû au départ forward de 0,05 % car l'emprunt a été conclu le 24 juillet 1998 pour un départ le 25 septembre 1998).

A son échéance le 29 septembre 2008, cet emprunt a été refinancé sur bon d'une nouvelle consultation dont le détail sera examiné au point 4.2.

L'emprunt de 12.394.676,24 EUR qui arrivait à échéance le 29 septembre 2000 a été refinancé auprès de la banque Dexia pour une durée de 1 mois au taux de 4,83625 %. A l'échéance du 31 octobre 2000, il a fait l'objet d'une consolidation à 5 ans auprès de la banque Fortis au taux de Euribor 3 mois + 0,01 %.

Cet emprunt à taux flottant a fait l'objet d'une couverture de taux d'intérêts auprès de banque Fortis pour la totalité de l'emprunt, soit 12.394.676,24 EUR. Il s'agit de l'achat d'un *collar* à *strike* unique à 5,10 % avec une barrière désactivante (knock out) à 7,05 %.

Cela signifie que la SPABSB se finance à 5,11 % (5,10 % par la couverture + 0,01 % relatif à la marge de crédit sur l'emprunt). Si lors d'un fixing trimestriel le taux Euribor 3 mois touche la barrière de 7,05 % la SPABSB se finance à Euribor 3 mois + 0,01 % pour cette période là.

La structure est à comparer avec un taux fixe à 5 ans qui s'élevait à 5,59 % à la date de conclusion de l'opération. A l'échéance de la structure, la barrière n'avait jamais été atteinte et a donc permis à la SPABSB de se financer à un taux inférieur au taux 5 ans de l'époque.

A l'échéance de l'emprunt (31 octobre 2005), le montant emprunté a été porté à 12.500.000,00 EUR, l'échéance a été reportée au 31 octobre 2010 aux mêmes conditions, soit Euribor 3 mois + 0,01 %.

#### **12.500.000,00 EUR pour une durée de 5 ans (31 octobre 2010) à taux variable, Euribor 3 mois + 0,01 %**

##### *Tranche 1996*

La tranche de l'emprunt de soudure s'élève à 138.631.974,79 EUR empruntés auprès du Crédit communal de Belgique et de la CGER :

- 74.368.057,43 EUR empruntés pour une durée de 3 ans (18 octobre 1999) auprès du CCB à taux fixe, OLO 3 ans + 0,10 % (4,125 %)
- 64.263.917,36 EUR empruntés pour une durée de 3 ans (18 octobre 1999) auprès de la CGER à taux fixe, OLO 3 ans + 0,12 % (4,12 %).

La part de la SPABSB s'élève à 33.728.392,98 EUR répartis comme suit : 18.127.214,00 EUR auprès du CCB et 15.601.178,98 EUR auprès de la CGER.

Les deux emprunts pour un total de 33.728.392,98 EUR qui arrivaient à échéance le 18 octobre 1999 ont été refinancés auprès de la CGER pour une durée de 3 mois au taux de 3,379 %. A l'échéance du 18 janvier 2000, ils ont fait l'objet d'une consolidation à 3 ans (18 janvier 2003) auprès de la CGER au taux de OLO 3 ans + 0,08 % (4,78 %).

Ces emprunts sont arrivés à échéance le 18 janvier 2003 et ont été refinancés sous forme de crédits à terme fixe. Ils font désormais partie de la dette à taux flottant de la SPABSB dont la gestion sera examinée au point 4.1.

##### *Tranche 1997*

La tranche 1997 de l'emprunt de soudure s'élève à 73.698.744,92 EUR empruntés auprès du Crédit communal de Belgique pour une durée de 5 ans à taux fixe, OLO 5 ans + 0,15 % (5,14 %).

La part de la SPABSB s'élève à 18.424.686,23 EUR et a été empruntée pour une durée de 5 ans auprès du CCB à taux fixe (OLO 5 ans + 0,15 %), soit 5,14 %.

Cet emprunt est venu à échéance le 25 septembre 2002 et a fait l'objet d'un refinancement à court terme sous la forme d'un crédit à terme fixe. Il fait désormais partie de la dette à taux flottant de la SPABSB dont la gestion sera examinée au point 4.1.

## Tranche 1998

La tranche 1998 de l'emprunt de soudure s'élève à 51.477.569,35 EUR empruntés auprès de la CGER pour une durée de 10 ans à taux fixe, OLO 10 ans + 0,09 % + plus le différentiel d'intérêt dû au départ forward de 0,05 % car l'emprunt a été conclu le 24 juillet 1998 pour un départ le 29 septembre 1998 (5,0178 %).

La part de la SPABSB s'élève à 12.869.392,34 EUR.

**12.869.392,34 EUR empruntés pour une durée de 10 ans (29 septembre 2008) auprès de la CGER à taux fixe, OLO 10 ans + 0,14 % (5,0178 %).**

A son échéance, cet emprunt a finalement été refinancé sur base d'une nouvelle consultation dont le détail sera examiné au point 4.2.

## 4.1. Opérations de refinancement 2005

L'année 2005 peut être considérée comme une période stratégique, puisque une partie importante de la dette à long terme de la SPABSB arrivait à échéance en 2005 tout comme les emprunts à court terme. Au total, c'est plus de 85 % de la dette qui arrivait à échéance en 2005.

ATF	Dexia	294.691,31	31/12/2004	03/01/2005	3	2,42000 %	59,43
ATF	Dexia	25.000.000,00	20/01/2004	19/01/2005	365	2,22000 %	562.708,33
ATF	Dexia	28.455.000,00	29/11/2004	19/01/2005	51	2,23000 %	89.894,09
Tranches	94 – Dexia	39.415.070,44	31/05/2004	30/05/2005	364	5,58000 %	2.193.335,28
Tranches	Refin 94 – Dexia	12.394.676,24	31/05/2004	30/05/2005	364	5,68000 %	702.088,79
ATF	Dexia	25.085.500,00	20/12/2004	20/12/2005	365	2,32000 %	590.066,71
Tranches	Refin 95 – Fortis	12.394.676,24	29/10/2004	31/01/2005	94	5,11000 %	165.379,41
ATF	Fortis	12.286.750,00	27/12/2004	24/03/2005	87	2,26000 %	67.106,13
	<b>Total</b>	<b>155.326.364,23</b>					

Une consolidation de marché a donc été lancée à la fin de l'année 2004 en vue d'être en mesure d'assurer le refinancement des opérations arrivant à échéance en 2005. Cette consultation de marché portait sur un montant total de 155.000.000 EUR.

Le solde à emprunter fut réparti de manière équitable entre Dexia et Fortis pour un montant maximale de 71.500.000,00 EUR.

Les montants arrivant à échéance ont été refinancés en 2005 de la manière suivante :

Tranches	Montant	Date de départ	Date d'échéance	Référence taux
Dexia –2005 I	30.000.000,00	19/01/2005	19/01/2020	Euribor 1 Y
Dexia –2005 II	25.000.000,00	30/05/2005	30/05/2015	Fixe
Dexia –2005 III	16.500.000,00	30/12/2005	31/12/2020	Euribor 1 M
Fortis – 2005 I	23.455.000,00	19/01/2005	19/01/2020	Euribor 6 m
Fortis – 2005 II	12.355.000,00	24/03/2005	24/03/2020	IRIS 7 Y
Fortis – 2005 III	25.000.000,00	30/05/2005	30/05/2020	IRIS 15 Y
Fortis – 2005 IV	12.500.000,00	31/10/2005	31/10/2010	Euribor 3 M
Fortis – 2005 V	10.500.000,00	30/12/2005	31/12/2020	Euribor 1 M
	<b>155.310.000,00</b>			



#### 4.2. Opération de refinancement 2008

Le 25 septembre 2008 arrivait à échéance 2 emprunts à long terme contractés par la SPABSB via Gesfin en 1998 pour un total de 25.264.068,58 EUR auprès de FORTIS. Ces emprunts étaient répartis en deux tranches de respectivement 12.869.392,34 EUR du 25 septembre 1998 au 29 septembre 2008 au taux de 5,0178 % et 12.394.676,24 EUR du 29 septembre 1998 au 29 septembre 2008 au taux également de 5,0178 %.

Ces deux emprunts bénéficiaient d'une double garantie Communauté française et Commission communautaire française. Comme pour les consolidations précédentes, la SPABSB s'est présentée sur les marchés avec la garantie de la Commission communautaire française. Brinfin a donc réalisé une consultation du marché en vue d'emprunter au nom et pour compte de la SPABSB :

Montant	25.000.000 EUR maximum
Durées	de 3 à 10 ans
Prélèvement	29 septembre 2008
Remboursement	Bullet (à l'échéance finale)
Garantie	Commission communautaire française
Taux	Flottant (euribor) ou fixe (IRS)
Base de calcul	Fixe : actual/actual; flottant : actual/360
Remboursement anticipé	Conditions à préciser

Les treize banques suivantes ont fait l'objet de la consultation de marché, Dexia, ING, Ethias, Fortis, RBS, Eurohypo, Depfa, Commerzbank, Deutsche bank, Axa, CBC, Société Générale et Calyon.

Seules deux banques ont répondu : Dexia et Fortis qui sont par ailleurs les 2 banquiers historiques des SPABSB. Les conditions financières offertes par les deux banques étaient quasiment identiques sur le long terme. La sélection entre les deux banques s'est faite principalement sur les conditions annexées à l'offre.

Vu le contexte financier au mois de septembre 2008, la stratégie qui semblait la plus indiquée était, tenant compte de l'augmentation des marges de crédit, d'emprunter pour la durée la plus longue possible afin de fixer la marge de crédit sur la période la plus longue possible et de prémunir, ainsi, de toute augmentation de marge dans le futur. Les deux offres proposaient une durée de 10 ans à une marge de + 0,15 %. Depuis la crise, les marges ont d'ailleurs été multipliées entre 5 et 10 fois.

Par ailleurs, au moment de la consultation, personne ne pouvait dire ce que durerait la crise financière et il était opportun au cas où le calme revenait sur les marchés et les marges de crédit revenaient à leur niveau préalable de pouvoir réaliser un remboursement anticipé et un nouvel emprunt à des marges plus intéressantes. La SPABSB a donc emprunté auprès de Dexia :

**25.000.000,00 EUR pour une durée de 10 ans (29 septembre 2018) à taux flottant Euribor 6 mois + 0,15 %**

#### 4.3. Avances à terme fixe

Les échéances en intérêts de 2009 ont été refinancées sous forme d'avances à terme fixe dans l'attente du paiement des loyers de la Communauté française et de la dotation COCOF.

Le tableau ci-dessous donne la liste des avances à terme fixe réalisées en 2009 :

Opération	Capital	Début	Fin	Taux
ATF	1.945.000,00	19/01/2009	30/01/2009	2,25000 %
ATF	2.992.000,00	30/01/2009	06/02/2009	1,63000 %
ATF	738.000,00	02/02/2009	06/02/2009	1,61000 %
ATF	3.731.000,00	06/02/2009	13/02/2009	1,65000 %

Opération	Capital	Début	Fin	Taux
ATF	3.732.000,00	13/02/2009	20/02/2009	1,58000 %
ATF	3.733.000,00	20/02/2009	27/02/2009	1,55000 %
ATF	3.734.000,00	27/02/2009	06/03/2009	1,59000 %
ATF	32.000,00	27/02/2009	06/03/2009	1,59000 %
ATF	3.767.000,00	06/03/2009	13/03/2009	1,58000 %
ATF	3.768.000,00	13/03/2009	20/03/2009	1,20000 %
ATF	3.770.000,00	20/03/2009	24/03/2009	1,15000 %
ATF	4.205.000,00	24/03/2009	31/03/2009	1,13000 %
ATF	3.190.000,00	31/03/2009	07/04/2009	1,22000 %
ATF	3.190.000,00	07/04/2009	14/04/2009	1,19000 %
ATF	3.190.000,00	14/04/2009	21/04/2009	1,15000 %
ATF	3.190.500,00	21/04/2009	28/04/2009	1,13800 %
ATF	3.191.000,00	28/04/2009	30/04/2009	1,17200 %
ATF	3.212.000,00	30/04/2009	08/05/2009	1,35000 %
ATF	3.213.000,00	08/05/2009	15/05/2009	1,10000 %
ATF	3.214.000,00	15/05/2009	22/05/2009	1,03000 %
ATF	3.215.000,00	22/05/2009	29/05/2009	1,25000 %
ATF	4.169.000,00	29/05/2009	05/06/2009	1,45000 %
ATF	870.000,00	01/06/2009	05/06/2009	1,45000 %
ATF	5.040.000,00	05/06/2009	12/06/2009	1,14000 %
ATF	5.041.000,00	12/06/2009	19/06/2009	1,33000 %
ATF	5.042.000,00	19/06/2009	26/06/2009	1,39000 %
ATF	5.043500,00	26/09/2009	30/06/2009	1,14000 %
ATF	4.014.000,00	30/06/2009	07/07/2009	0,96000 %
ATF	4.015.000,00	07/07/2009	14/07/2009	0,80000 %
ATF	4.015.000,00	14/07/2009	21/07/2009	0,80000 %
ATF	4.016.000,00	21/07/2009	31/07/2009	0,72000 %
ATF	4.778.000,00	31/07/2009	31/08/2009	0,95000 %
ATF	4.793.000,00	31/08/2009	07/09/2009	0,64000 %
ATF	4.793.000,00	07/09/2009	14/09/2009	0,67000 %
ATF	4.793.500,00	14/09/2009	21/09/2009	0,66000 %
ATF	4.794.000,00	21/09/2009	30/09/2009	0,66000 %
ATF	1.049.000,00	30/09/2009	01/10/2009	0,88000 %
ATF	2.705.000,00	30/09/2009	07/10/2009	0,60000 %
ATF	2.705.000,00	07/10/2009	14/10/2009	0,60000 %
ATF	2.706.000,00	14/10/2009	21/10/2009	0,60000 %
ATF	2.706.000,00	21/10/2009	30/10/2009	0,62000 %
ATF	2.715.000,00	30/10/2009	06/11/2009	0,60000 %
ATF	2.715.000,00	06/11/2009	13/11/2009	0,61000 %
ATF	2.715.500,00	13/11/2009	20/11/2009	0,66000 %
ATF	2.716.000,00	20/11/2009	27/11/2009	0,61000 %
ATF	2.716.000,00	27/11/2009	30/11/2009	0,62000 %
ATP	2.725.000,00	30/11/2009	07/12/2009	0,67000 %
ATP	2.725.500,00	07/12/2009	14/12/2009	0,63000 %
ATP	2.675.000,00	14/12/2009	21/12/2009	0,63000 %
ATP	2.673.000,00	21/12/2009	29/12/2009	0,63000 %
ATP	280.432,81	31/12/2009	04/01/2009	0,43000 %

#### 4.4. Dette au 31.12.2009

La dette s'élève au 31 décembre 2009 à 180.590.432,81 EUR et se compose de la manière suivante :

	Banques				Taux
ATF	Dexia	280.432,81	29/12/2008	02/01/2009	2,00000 %
Tranches	Dexia – 2005 I	30.000.000,00	19/01/2005	19/01/2020	2,67100 %
Tranches	Fortis – 2005 I	23.455.000,00	19/01/2005	19/01/2020	3,56800 %
Tranches	Fortis – 2005 IV	12.500.000,00	31/10/2005	31/10/2010	0,48300 %
Tranches	Dexia – 2005 III	16.500.000,00	30/12/2005	31/12/2020	2,31400 %
Tranches	Fortis – 2005 V	10.500.000,00	30/12/2005	31/12/2020	0,49300 %
Tranches	Dexia – 2008 I	25.000.000,00	29/09/2008	29/09/2018	1,30300 %
Tranches	Fortis – 2005 II	12.355.000,00	24/03/2005	24/03/2020	3,53000 %
Tranches	Dexia – 2005 II	25.000.000,00	30/05/2005	30/05/2015	3,45900 %
Tranches	Fortis – 2005 III	25.000.000,00	30/05/2005	30/05/2020	3,74000 %
		<b>180.590.432,81</b>			

#### 4.5. Flux de trésorerie

Dans le cadre des opérations relatives à la gestion de l'emprunt de soudure, la SPABSB dispose de trois comptes courants :

- 091-0114846-27 auprès de la banque Dexia. Ce compte est géré par Gesfin et perçoit les loyers versés par la Communauté Française;
- 091-0123925-85 auprès de la banque Dexia. Ce compte est géré par Brinfin;
- 001-2122416-35 auprès de la banque Fortis. Ce compte est géré par Brinfin.

Nous allons examiner les flux de trésorerie pour l'année 2009. Comme en 2008 l'ensemble des dépenses encourues dans le cadre de l'emprunt de soudure (paiement des charges d'intérêts ou remboursement anticipé de capital) sont payées par la SPABSB grâce à nos transferts et/ou aux loyers payés par la Communauté Française.

En 2009 La Communauté française a versé des loyers à concurrence de 4.252.010,00 EUR à la SPABSB. La SPABSB n'a pas amorti sa dette en 2009.

Le montant net versé par nous à la SPABSB s'élève donc à 2.685.000,00 EUR. Ce montant correspond aux intérêts payés (7.172.382,27 EUR), déduction faite des montants perçus sur les swaps de taux d'intérêts (329.105,04 EUR), des loyers de la Communauté française (4.252.010,00 EUR) et du placement réalisé le 29 décembre 2008 (187.500,00 EUR). L'excédent a fait l'objet d'un dépôt d'un montant de 280.432,81 EUR du 31 décembre 2009 au 4 janvier 2010.

#### 4.5. Loyers de la Communauté française

Depuis 1997, la SPABSB bénéficie du paiement de loyers par la Communauté Française.

En 2009, ces loyers se sont élevés à 4.252.010,00 EUR et ont été versés en quatre tranches de 985.090,00 EUR sur le compte 091-0114846-27 de la SPABSB.

Ces loyers ont été versés aux dates suivantes :	31.03.2009	1.049.662,50 EUR
	30.06.2009	1.049.662,50 EUR
	30.09.2009	1.049.662,50 EUR
	01.10.2009	1.049.662,50 EUR
	02.12.2009	53.360,00 EUR (ajustement loyer)

Il n'y a plus eu d'intérêts issus du placement des loyers en 2009. En effet, l'intérêt était créé par le placement des loyers en attente de leur utilisation pour le remboursement d'emprunts prélevés au niveau de GESFIN.

Le dernier emprunt prélevé au nom de GESFIN est arrivé à échéance le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Dès que les loyers sont encaissés au niveau de GESFIN, ils sont directement transférés sur les comptes de la SPABSB au niveau de BRINFIN afin d'être directement utilisé au remboursement d'emprunts.

#### *Amortissement de la dette*

Depuis 1994, nous avons eu comme volonté d'amortir l'emprunt de soudure et donc de ne pas créer une dette perpétuelle. Ainsi, chaque année des remboursements anticipés de certaines tranches d'emprunts ont eu lieu.

L'année 1999 a marqué une année de rupture avec ce mécanisme. Aucun remboursement anticipé n'avait eu lieu ni en 1999 ni en 2000, ni en 2001. L'année 2002 a été marquée par une reprise de cette politique d'amortissements et il a été procédé à un amortissement d'un montant de 3.718.403,60 EUR. Un crédit budgétaire de 3.718.403,00 EUR était également prévu pour l'année 2003, mais aucun remboursement anticipé n'a été effectué. Depuis, plus aucun remboursement anticipé n'a eu lieu.

#### *Charges d'intérêts*

La SPABSB a payé des intérêts pour un montant de près de 6.843.277,22 EUR en 2009.

#### *Conclusion*

Depuis le 31 décembre 1999, la SPABSB est parvenue à diminuer son taux moyen de financement de manière continue jusqu'en 2005, à le stabiliser en 2006 et à limiter sa hausse en 2007 (+ 0,40 % alors que les taux courts augmentaient de plus de 2 % et les taux longs de plus de 1 %). En 2009, le taux moyen a diminué de 0,86 % par rapport à 2008 grâce à un positionnement sur le bas de la courbe des taux à court terme. Ainsi les deux emprunts auprès de la banque Fortis pour un total de 23.000.000 EUR, dont le taux était fixé sur base de l'EURIBOR un an ont été modifiés évoluent désormais sur base de l'EURIBOR un mois.

Les premières consolidations à plus long terme ont été effectuées en 2005. Une nouvelle consolidation a été réalisée en 2008 pour un montant global de 25.000.000 EUR pour une durée de 10 ans avec une marge de 0,15 %.

Il convient de souligner que la dette de la SPABSB est totalement sécurisée en matière de risque d'évolution défavorable des marges de crédit avec une marge moyenne de 0,04 % sur l'ensemble du portefeuille pour des durées allant jusque 2018-2020. Seul un montant de 12,5 millions EUR devra être refinancé au 31 octobre 2010.

#### **5. Evolution de la dette de la Commission communautaire française**

<b>DETTES</b>	<b>Solde au 31.12.10 (en milliers d'EUR)</b>	<b>Amortissements (en milliers d'EUR)</b>	<b>Solde au 31.12.11 (en milliers d'EUR)</b>
INFR.SOCIALES	495,7	- 77,9	417,8
PALAIS	17.665,5	- 713,0	16.952,4
SOUDURE	180.590,4	0,0	180.590,4
<b>TOTAL</b>	<b>198.751,60</b>	<b>- 790,9</b>	<b>197.960,6</b>

En 2011, tenant compte de l'évolution de la trésorerie de l'institution, du faible niveau des taux d'intérêt et de la pertinence, dans ce contexte, de lisser sur sa « durée de vie » l'impact en trésorerie d'un investissement immobilier (construction), le Collège souhaite se donner la possibilité de réaliser un emprunt permettant de financer tout ou partie de la construction d'un bâtiment pour lequel les crédits sont inscrits au présent budget, et ce pour un montant maximal de 2 millions d'EUR. Les habilitations à cet effet sont demandées dans le projet de décret présenté au Parlement. Elles seront activées uniquement, le cas échéant, au terme de l'étude plus détaillée par le Collège des coûts et bénéfices d'une telle opération.





